



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU MERCREDI 21 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Syndical se sont réunis au siège du Syndicat, à Beaulieu, Echiré, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Date de la convocation : 02/04/2021

Etaients présents (19) : ALBERT Philippe – SMEG ; AUDEBERT Claude – CCVG ; BARATON Yvon – CCVG ; BAILLY Christiane – SMEG ; BEAUDIC Jean-Michel – CAN ; BOBINEAU Gérard – CAN ; BOURGET Frédéric – CCHVS ; CHAUSSONEAUX Jean-Paul – SMEG ; FONTENEAU Daniel – CAN ; GOULARD Philippe – CAN ; GUILBOT Gilles – SMEG ; GUILLOTEAU Régis – CAN ; JEANNOT Philippe – CCVG ; MARTINS Elmano – CAN ; MEEN Dominique – SMEG ; MOREAU Loïc – SMEG ; RIMBEAU Jean-Pierre – CCVG ; TEXIER Valérie – SMEG ; VOY Didier – SMEG.

Absent excusé ayant donné pouvoir (/) :

Absent(s) excusé(s) : M BILLEROT Bruno – SMEG, Mme MISSIOUX Marie-Pierre – CCHVS ; Mme TRANCHET Myriam – SMEG.

Assistait également : MERY Pierre – Directeur du SECO

Secrétaire de séance : Christiane BAILLY – SMEG

Nombre de délégués :

En exercice	21	Présents	19	Pouvoirs	/
-------------	----	----------	----	----------	---

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 21 février 2021

► Points soumis pour délibération

1. Vote des comptes administratifs
2. Approbation des comptes de gestion
3. Vote des budgets supplémentaires 2021
 - a. Affectation des résultats 2020
 - b. Décisions modificatives
4. Programme de réduction des fuites sur les réseaux AEP – Attribution du marché
5. Renouvellement de réseau rue de la Fontaine Jubert à Ardin – Attribution du marché
6. PGSSE – Signature du Contrat pluriannuel d'objectifs
7. Acquisition par voie de préemption de la parcelle AB83 à Saint-Maxire
8. Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site Informatique



9. Parcelles St-Maxire (dossier RR 79 21 4209 51) prix de rétrocession fixé à 4050€
10. Aide financière à verser au GAEC La Couture dans le cadre des minimis agricoles pour la mise en place de bandes enherbées à Beaulieu

► **Point(s) soumis pour information**

11. Secours par le SERTAD – Mission de maîtrise d’oeuvre – Attribution du marché

Questions diverses

Madame Christiane BAILLY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 21 février 2021

Le projet de compte-rendu était joint à la convocation. M. le Président demande à l’assemblée si des remarques sont à prendre en compte sur ce projet. Aucune observation n’étant formulée, le Conseil syndical approuve à l’unanimité le compte-rendu de cette réunion.

Points soumis pour délibération

1. Vote des comptes administratifs 2020

Pour chaque budget, Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux membres du Conseil syndical les comptes administratifs 2020.

Les tableaux suivants présentent les résultats de l’exercice 2020 par budget :

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
RESULTATS BRUTS 2020 :	
EXPLOITATION	
Total des mandats (dépendances)	1 203 151,88 €
Total des titres (recettes)	1 203 179,64 €
Différence	27,76 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépendances)	23 758,49 €
Total des titres (recettes)	25 308,34 €
Différence	1 549,85 €
BUDGET PRODUCTION - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
RESULTATS BRUTS 2020 :	
EXPLOITATION	
Total des mandats (dépendances)	1 805 546,29 €
Total des titres (recettes)	2 135 470,04 €
Différence	329 923,75 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépendances)	723 022,02 €



Total des titres (recettes)	792 992,93 €
Différence	69 970,91 €
BUDGET DISTRIBUTION - COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
RESULTATS BRUTS 2020 :	
EXPLOITATION	
Total des mandats (dépenses)	2 785 926,87 €
Total des titres (recettes)	3 069 314,66 €
Différence	283 387,79 €
INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépenses)	1 081 872,61 €
Total des titres (recettes)	1 844 532,99 €
Différence	762 660,38 €

M. Beaudic précise que les résultats définitifs de l'année 2020 sont meilleurs que ceux qui avaient été estimés de manière prudentielle en novembre dernier. La trésorerie du SECO est en bonne santé.

M. Martins demande quel est le niveau des dépenses de personnel. Le directeur indique que les charges de personnel s'élèvent à un peu plus d'un million et sont comptabilisées sur le budget général.

Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur BEAUDIC Jean-Michel, Vice-président chargé des Finances est désigné président de séance, et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur les comptes administratifs 2020 des différents budgets.

Aucun membre n'ayant d'observation à formuler et après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 des dits budgets,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures du comptable sont identiques à celles figurant aux comptes administratifs 2020 des dits budgets,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,



2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2020				
	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	189 763,31		1 549,85	191 313,16
Exploitation	12 351,28	5 888,69	27,76	6 490,35
	202 114,59	5 888,69	1 577,61	197 803,51
BUDGET PRODUCTION - COMPTE DE GESTION 2020				
	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	519 106,54	0,00	69 970,91	589 077,45
Exploitation	593 351,23	350 000,00	329 923,75	573 274,98
	1 112 457,77	350 000,00	399 894,66	1 162 352,43
BUDGET DISTRIBUTION - COMPTE DE GESTION 2020				
	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	34 949,43		762 660,38 €	797 609,81
Exploitation	474 627,19	200 000,00	283 387,79 €	558 014,98
	509 576,62	200 000,00	1 046 048,17	1 355 624,79

3. Vote des budgets supplémentaires 2021

a. Affectation des résultats 2020

Monsieur le Président redonne la parole à M. Beaudic qui présente les propositions d'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

BUDGET GENERAL :

A INSCRIRE AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021		
002 – R	Excédents de fonctionnement	6 490,35 €
001 – D	Excédent d'investissement	191 313,16 €
1068 – R	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €

BUDGETS ANNEXES :

1. PRODUCTION

A INSCRIRE AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021		
002 – R	Excédents de fonctionnement	498 885,59 €
001 – D	Excédent d'investissement	589 077,45 €
1068 – R	Excédents de fonctionnement capitalisés	74 389,39 €



2. DISTRIBUTION

A INSCRIRE AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021		
002 – R	Excédents de fonctionnement	250 014.98 €
001 – D	Excédent d'investissement	797 609,81 €
1068 – R	Excédents de fonctionnement capitalisés	308 000.00 €

Il indique qu'en production, l'année 2021 sera consacrée aux études de maîtrise d'œuvre des grands projets du SECO (Château d'eau de la Véquière, Secours par le Sertad) et que les besoins de financement sont donc faibles, les emprunts finançant l'opération de remise à niveau de l'usine de Beaulieu ayant été réalisés fin 2020.

M. Martins demande si les chiffres indiqués reflètent bien la capacité d'autofinancement nette du syndicat. M. Beaudic précise qu'il s'agit bien de l'autofinancement après remboursement des annuités d'emprunt.

Après vote et à l'unanimité des membres présents, le Conseil syndical accepte ces affectations.

b. Décisions modificatives du budget 2021

Monsieur le Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée les budgets supplémentaires de l'exercice 2021, qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement dépenses : + 10 000.00€

FR - 002 : + 6 490.35€ (excédent reporté)

FR – 7588/75 : + 3 509.65 (autres)

Section de fonctionnement recettes : + 10 000.00€

FD – 6064/011 : + 2 000.00€ (fournitures administratives)

FD – 6458/012 : + 4 000.00€ (cotisations autres organismes)

FD – 6811/042 : + 4 000.00€ (D.A sur immobilisations)

Section d'investissement recettes : + 6 205.00€

IR – 001 : + 191 313.16€ (excédent reporté)

IR – 28151/040 : + 4 000.00€ (opérations d'ordre)

IR – 2031/041: + 6 205.00€ (opérations patrimoniales)

IR – 1641 : - 195 313.16€ (emprunts)



Section d'investissement dépenses : + 6 205.00€

ID – 2315/041 = + 6 205.00€ (opérations patrimoniales)

BUDGETS ANNEXES :

- PRODUCTION

Section de fonctionnement recettes : +498 885.59€

FR – 002 : + 498 885.59€ (excédent reporté)

Section de fonctionnement dépenses : +498 885.59€

FD – 6162/011 : + 16 000.00€ (assurance)

FD – 6228/011 : + 479 885.59€ (compte divers – dépense d'équilibre)

FD – 6811/042 : + 3 000.00€ (D.A sur immobilisations)

Section d'investissement recettes : +270 520.95€

IR – 001 : + 589 077.45€ (excédent reporté)

IR – 28151/040: + 3 000.00€ (D.A sur immobilisations)

IR – 1068/10 : + 74 389.39€ (autofinancement)

IR – 1641/16: - 395 945.89€ (emprunts)

Reprise des RàR 2020 (Recettes) = 2 958 253.58€

Section d'investissement dépenses : +53 800.00€

ID – OP 1045/2031 = + 175 000.00€

ID – OP 1045/2315 = - 156 200.00€

ID – OP 1048/2031 = + 5 000.00€

ID – OP 1051/21561 = + 30 000.00€

Reprise des RàR 2020 (Dépenses) = 3 174 974.53€

- DISTRIBUTION

Section de fonctionnement recettes : +250 014.98€

FR – 002 : + 250 014.98€ (excédent reporté)

Section de fonctionnement dépenses: +250 014.98€

FD – 6228/011 : +249 729.98€ (compte divers – dépense d'équilibre)

FD – 675/042 : + 285.00€ (élément d'actif cédé)



Section d'investissement recettes : +763 220.00€

IR - 001 : +797 609.81€ (excédent reporté)

IR – 2154/040 : + 285.00€ (emprunts)

IR - 1068/10: + 308 000€ (autofinancement)

IR – 13111/138 : - 28 736.00€ (emprunts)

IR – 13111/142 : + 223 400.00€ (emprunts)

IR – 1641/16 : - 537 338.81€ (emprunts)

Section d'investissement dépenses : +210 100.00€

ID – 2154/21 : + 4 000.00€ (matériel industriel)

ID - OP 133/2315 : - 55 000,00€ (Renouv bourg Ardin)

ID - OP 138/2315 : + 1 000.00€ (Renouv CVM)

ID - OP 146/2315 : + 10 000.00€ (Renouv rue Fontaine Joubert – Ardin)

ID - OP 147/2315 : + 105 000.00€ (Nouvelle opération : Renouv de réseaux - Sciecq)

ID – 2315/23 : + 5 100.00€ (Trvx SCAM TP)

RàR dépenses (report 2020) = + 693 120.00€

Ces budgets sont votés au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement. Les modifications portent principalement sur des petits montants (mises à jour des amortissements, changement de comptes d'affectation). La seule opération nouvelle concerne un renouvellement de réseau à Sciecq qui a déjà fait l'objet d'une présentation au mois de février et qui est valorisé à hauteur de 105 000 €.

Après vote et à l'unanimité des membres présents, les budgets supplémentaires 2021 sont adoptés comme ci-dessus.

4. Programme de réduction des fuites sur les réseaux AEP – Attribution du marché

Le renouvellement de certains réseaux les plus fuyards est nécessaire pour conserver un rendement suffisant. Le programme a été établi sur la base d'une exploitation statistique des interventions de réparation de fuites effectuées ces 6 dernières années en tenant compte des priorités d'action des communes dans le domaine de la voirie. L'opération fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau



Loire Bretagne pour les chantiers situés hors zone urbaine (hors CAN) attribué au SECO pour un montant prévisionnel de 350 000 €.

Une consultation des entreprises de travaux a été engagée selon une procédure adaptée. L'estimation du montant des dépenses s'élevait à 2 478 032,78€ HT. Les offres ont été remises le 6 avril 2021.

L'analyse des trois offres remises est présentée dans le tableau ci-dessous :

	BONNEAU ET FILS	SCAM TP	SADE CGTH
CRITERE PRIX (/60)	31,72	29,47	28,81
CRITERE TECHNIQUE (/40)	33,50	29,50	32,20
NOTE GLOBALE	65,22	58,97	61,01
RANG	1	3	2

MONTANT FINAL DES OFFRES	2 196 698	2 371 032	2 422 385
--------------------------	-----------	-----------	-----------

Il est proposé au Conseil de retenir l'offre mieux-disante du groupement Bonneau et Fils – TTPI – M'RY pour un montant de 2 196 697,55€ HT.

Après vote et à l'unanimité des membres présents, l'offre du groupement Bonneau et Fils – TTPI – M'RY pour un montant de 2 196 697,55€ HT est acceptée et l'assemblée autorise le Président à signer le marché.

5. Renouvellement de réseau rue de la Fontaine Jubert à Ardin – Attribution du marché

Monsieur le Président expose,

Cette opération concerne le renouvellement d'un réseau DN 60 en fonte grise dont l'état de corrosion intérieur dégrade fortement la qualité de l'eau distribuée (plaintes des abonnés). Un nettoyage du réseau par tringlage mécanique a été envisagé mais s'est avéré plus risqué et plus onéreux que le renouvellement.

Une consultation des entreprises de travaux a été engagée selon une procédure adaptée. L'estimation du montant des dépenses s'élevait à 160 000 € HT. Les offres ont été remises le 19 avril 2021.

L'analyse des quatre offres remises est présentée dans le tableau ci-dessous :



	SCAM TP	TTPI	BONNEAU ET FILS	SA M'RY
CRITERE PRIX (/50)	42,36	50,00	40,98	34,07
CRITERE TECHNIQUE (/50)	41,50	39,00	43,00	38,00
NOTE GLOBALE	83,86	89,00	83,98	72,07
RANG	3	1	2	4
MONTANT FINAL DES OFFRES	134 938	114 307	139 459	167 731

Il est proposé au Conseil de retenir l'offre mieux-disante de TTPI pour un montant de 114 307€ HT.

Après vote et à l'unanimité des membres présents, l'offre de TTPI pour un montant de 114 307€ HT est retenue et le Président est autorisé à signer le marché.

6. PGSSE – Signature du Contrat pluriannuel d'objectifs

Dans la suite de la démarche SéSanE (Sécurité Sanitaire des Eaux) conduite entre 2010 et 2016, entre l'ARS et les PRPDE (Personnes Responsables de la Production et la Distribution de l'Eau) du département des Deux-Sèvres, dont les effets positifs ont été constatés, il est proposé que l'organisation de la sécurité sanitaire évolue vers les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Ainsi, le SECO s'engage à mettre en œuvre ce PGSSE en cohérence avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs (CPO).

Ce CPO, conclu pour une durée de 5 ans, fixe les objectifs suivants :

- Mise en œuvre du PGSSE selon les dispositions du guide de l'ASTEE (édition 2020),
- Prise en compte et suites à donner aux actions engagées depuis 2010,
- Interaction « permanente » entre l'ARS et la PRPDE dans la gestion et le déroulé du PGSSE,
- Priorisation d'actions (travail sur les événements dangereux, sur les protections des ressources en eau, schéma départemental, ORSEC Eaux, ...).

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer le contrat pluriannuel d'objectifs.

Après vote et à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à signer ce contrat.



7. Acquisition par voie de préemption de la parcelle AB0083 à Saint-Maxire

Le conseil est sollicité pour autoriser le Président à demander la préemption au titre de la protection environnementale sur une parcelle située au lieu-dit Le Puisac à Saint-Maxire : AB0083, pour une surface totale de 55 ares et 82 ca.

Le SECO a fait une demande d'avis à la DREAL pour l'acquisition par voie de préemption d'une parcelle située au lieu-dit Le Puisac à SAINT-MAXIRE d'une superficie totale de 55a 82 ca. La DREAL a quant à elle proposée à la SAFER d'intervenir à titre principal de préservation de la qualité de l'eau.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine a émis un avis favorable à la demande de préemption effectuée par le SECO au titre de la protection environnementale.

La valeur du bien est de 4 250€ HT pour la parcelle AB 0083.

Après délibération et à l'unanimité des membres, l'assemblée autorise le Président à :

- ACQUERIR par voie de préemption cette parcelle d'une surface totale de 55 ares et 82 ca située au lieu-dit le Puisac à SAINT-MAXIRE, cadastrée AB 0083.
- SIGNER tous les documents nécessaires à cet effet.

8. Parcelles St-Maxire (dossier RR 79 21 4209 51)

Par délibération en date du 17/02/2021, l'assemblée a autorisé le Président à acquérir par voie de préemption, des parcelles situées à SAINT-MAXIRE et FAYE-SUR-ARDIN d'une superficie totale de 81 a 45 ca.

La SAFER nous demande désormais de délibérer pour fixer le prix de rétrocession.

Pour rappel le prix de vente HT est fixé à 2 500€, auquel s'ajoute les frais notariés de 600€ ainsi que les frais SAFER de 900€ soit un total de 4 050€.

Le Notaire en charge de ce dossier sera Me BIENNER.

Après vote, et à l'unanimité des membres, le conseil accepte le prix proposé et autorise le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

9. Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification du site informatique du syndicat (diminution du nombre de postes) en accord avec les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion concernant la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. Le montant de la convention s'élèvera à 908 €HT au lieu de 1 056 €HT.

Après vote et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée autorise le Président à signer cet avenant.



10. Aide financière à verser au GAEC La Couture dans le cadre des minimis agricoles pour la mise en place de bandes enherbées à Beaulieu

Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest (SECO) exploite une ressource d'eau souterraine destinée à alimenter en eau potable environ 40 000 habitants. Cette ressource, implantée au sein d'un méandre de la Sèvre niortaise sur les communes de Saint-Maxire et Echiré, est impactée d'un point de vue qualitatif par la présence de nitrates et de pesticides.

Afin de limiter les transferts de ces polluants vers la ressource en eau, le Syndicat des eaux du Centre-Ouest et le GAEC LA COUTURE ont convenu de renaturer une haie champêtre et d'implanter une bande enherbée.

Ces aménagements favorables à la qualité de l'eau font l'objet du versement d'une aide financière s'inscrivant dans le régime des *minimis* agricoles.

La collectivité les rémunère financièrement dans le cadre du règlement (CE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité CE aux aides de minimis dans le secteur de la production de produits agricoles, publié au Journal officiel de l'Union européenne L. 352 du 24 décembre 2013 et modifié par le règlement (UE) 2019/316 de la Commission du 21 février 2019.

Lors de l'instruction du dossier, le SECO vérifie que le plafond individuel du bénéficiaire ne dépasse pas les seuils autorisés (à savoir 20 000 € sur les 3 derniers exercices).

Au moment de l'octroi, le SECO informe clairement l'agriculteur par écrit du montant du paiement ainsi que de son caractère de *minimis*.

Le SECO s'engage à informer la Direction Départementale des Territoires du montant des aides versées afin que celle-ci puisse vérifier le respect du montant cumulé maximal des aides de minimis octroyées, par Etat membre.

Monsieur le Président ajoute qu'une convention pour la mise en œuvre d'aménagements favorables à la qualité de l'eau pour l'octroi d'un paiement dans le cadre du régime des minimis agricoles sera signée avec le GAEC La Couture.

Philippe Albert précise que la fédération de chasse participe également au financement et a accepté de porter la durée de son engagement de trois à neuf ans. De même l'association de chasse locale finance également le projet.

Elmano Martins demande de quel montant est l'aide qui est attribuée. Philippe Albert indique que le montant est de 6966 € pour 18 ans et 6450 m² de surface pour la bande enherbée.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer cette convention.

M. Philippe Goulard ayant quitté la salle, après vote et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée autorise le Président à signer cette convention.



Point soumis pour information

11. Secours par le SERTAD – Mission de maîtrise d’œuvre – Attribution du marché

Le SECO a lancé une consultation pour la réalisation d’une mission de maîtrise d’œuvre complète de l’opération. Quatre offres ont été remises le 6 avril 2021. Une négociation a été engagée avec tous les candidats sur le montant des prestations. Les résultats de cette négociation et une analyse complète des offres ont été présentés au Conseil.

Il est proposé au Conseil de retenir l’offre mieux-disante du groupement MAÎTRES CUBES/A21 INFRA/LARBRE INGENIERIE/LES SNATS pour un montant de 99 805 €HT.

Les + de l’offre :

- Personnel expérimenté (en maîtrise d’œuvre et en études réglementaires)
- Reprise de la modélisation pour confirmation des dimensionnements (y compris anti-bélier)
- Nb de réunions de chantier provisionné et temps passé globalement sur le suivi de chantier

OFFRE COMPLETE : TF+TO1+TO2+TO3			AVANT NEGOCIATION	
	ALTEREO	MAÎTRES CUBES	SCE	VERDI INGENIERIE
CRITERE PRIX (/50)	28,45	24,23	21,91	25,41
CRITERE TECHNIQUE (/50)	44,00	47,50	48,00	40,50
NOTE GLOBALE	72,45	71,73	69,91	65,91
RANG	1	2	3	4
MONTANT FINAL DES OFFRES	91 970,00	109 975,00	119 882,88	104 957,50

OFFRE COMPLETE : TF+TO1+TO2+TO3			APRES NEGOCIATION	
	ALTEREO	MAÎTRES CUBES	SCE	VERDI INGENIERIE
CRITERE PRIX (/50)	25,85	25,85	23,70	24,60
CRITERE TECHNIQUE (/50)	44,00	47,50	48,00	40,50
NOTE GLOBALE	69,85	73,35	71,70	65,10
RANG	3	1	2	4
MONTANT FINAL DES OFFRES	99 809,00	99 805,00	108 672,88	104 957,50

jours	ALTEREO	MAÎTRES CUBES	SCE	VERDI INGENIERIE
AVP + PRO + ACT	70	76,2	77,5	81,5
Etudes au cas par cas	11	7,5	5,5	8,5
Etude d'impact	24	16,5	31,75	24,5
DET	71	90	57	64
TOTAL	176	190,2	171,75	178,5



Ce marché ne nécessite pas de délibération d'attribution, l'assemblée ayant donné pouvoir au Président d'attribuer les marchés inférieurs à 100 000 €HT ce qui sera le cas.

Questions diverses

M. le Président indique que la préfecture a déposé un recours gracieux visant à annuler la délibération prise le 17 février dernier pour adhérer à la SPL des Eaux du Niortais au motif que le SECO étant désormais un syndicat mixte ouvert, une telle possibilité d'adhésion doit être prévue dans les statuts ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Rimbeau informe donc l'assemblée qu'une lettre de réponse a été adressée à la préfecture indiquant que le SECO retirerait cette délibération lors du prochain conseil le 23 juin 2021.

Une modification statutaire devra être engagée pour permettre l'adhésion à la SPL du Niortais.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

La(e) secrétaire de séance,

Le Président,